

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 MARS

A LA CHAMBRE

Séance d'hier 19 mars

Boulangistes et antiboulangistes tournent autour d'une interpellation. Ils s'en approchent avec précaution, puis se retirent, s'avancent et reculent encore. Parfois l'un d'entre eux fait mine de mettre la main dessus, mais bien vite il se ravise. Il semble que cette interpellation soit une bombe de dynamite. Le gouvernement la trouve d'un maniement dangereux et les amis de M. Boulanger ont la même opinion. De là une trêve qui, en maintenant l'équivoque de l'attitude ministérielle, paraît devoir profiter au général.

Mais après le vote sur l'interpellation relative à l'école forestière de Nancy, M. Floquet annonce qu'il a reçu de M. Paul de Cassagnac une demande d'interpellation sur les motifs qui ont déterminé le gouvernement à mettre le général Boulanger en retrait d'emploi.

M. Paul de Cassagnac dit que, pour le jour et l'heure de l'interpellation, il est aux ordres de la Chambre.

M. Tirard, affectant un air solennel, dit que les motifs qui ont déterminé le gouvernement ont été nettement exposés dans le rapport du ministre de la guerre.

Il annonce que le gouvernement est décidé, devant la conduite de M. Boulanger, à prendre contre lui de nouvelles mesures. Il invite la Chambre à attendre que les résolutions du gouvernement soient conçues pour fixer le jour de la discussion de l'interpellation.

Il pense que ces résolutions seront peut-être connues avant la prochaine séance.

M. Paul de Cassagnac reproche au gouvernement d'avoir reculé jusqu'à ce jour devant la menace d'une interpellation et de chercher aujourd'hui encore à se dérober.

Tout à l'heure le président du conseil acceptait l'interpellation, pourquoi propose-t-il de l'ajourner maintenant ?

M. Floquet explique que M. Tirard de-

mande l'ajournement jusqu'à ce que les mesures annoncées par lui soient connues. Il indique avec malice que d'après la déclaration du ministre ces mesures seront probablement connues avant la prochaine séance (rires).

Piqué au vif, M. Tirard se lève à son banc en criant qu'il demande la fixation de la discussion à la séance prochaine.

Cette fixation est adoptée et la Chambre s'ajourne à mardi 3 heures.

BOULANGISME

M. Georges Thiébaud, ancien rédacteur en chef du journal le *Courrier des Ardennes*, promoteur de la candidature Boulanger dans la Loire, la Haute-Marne, etc., exposait l'autre jour, dans un groupe, à la Chambre, le plan qu'il a élaboré et les espérances que les événements de ces jours derniers lui font concevoir.

« — Le général, disait M. Thiébaud, ne posera pas lui-même sa candidature aux élections législatives, mais ses amis agiront à sa place. Nous enverrons des bulletins au nom du général et nous ferons une propagande en sa faveur dans chaque département où une vacance de siège se produira. Le général sera élu ou tout au moins réunira sur son nom d'importantes minorités. Viennent des élections générales, nous sommes persuadés qu'il sera « plébiscité » dans une trentaine de départements.

« En présence de cette manifestation si imposante du suffrage universel, M. le Président de la République sera contraint de mander M. le général Boulanger, éligible ou non, pour lui offrir la présidence du conseil. Il lui demandera quel est son programme. « Il tient en deux mots, répondra le général : la révision constitutionnelle. — La révision, s'écriera M. Carnot, je ne peux l'accepter. Elle a été faite. » M. le général Boulanger tiendra bon, et en présence de son énergique obstination, devant l'impossibilité de constituer tout Cabinet, M. Carnot démissionnera... C'est l'avenir pour nous... »

M. BOULANGER ET M. THIÉBAUT

On assure que le gouvernement possède une dépêche du général Boulanger, adressée à M. Thiébaud, dans laquelle le général dit textuellement :

« Suis obligé de démentir publiquement vos efforts. Mais continuez. Je les APPROUVE et je vous en remercie. »

Il y a, paraît-il, une autre dépêche dans laquelle le général, s'excusant de nouveau du démenti qu'il donne aux entrepreneurs de sa candidature, dit en substance :

« Je n'ai pu faire autrement, et, du reste, l'enfant de chœur me l'a conseillé. »

L'enfant de chœur, c'est M. Laguerre, dit notre confrère, M. Laguerre, un jeune radical, échappé de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Clermont-Ferrand, 19 mars.

Le général Boulanger est arrivé ce matin à Clermont.

Aucun incident ne s'est produit. Il a été reçu par le général Broye à l'hôtel de la place des Sablons.

L'ordre du jour du général

Voici le texte exact de l'ordre du jour adressé par le général Boulanger aux troupes du 43^e corps :

« Par décret présidentiel, en date du 14 mars, je suis placé en non-activité. Je remercie les officiers, sous-officiers et soldats du concours qu'ils m'ont donné pendant tout le temps que j'ai commandé le 43^e corps.

» Général BOULANGER. »

Définition du gouvernement républicain

« Un pouvoir qui ne sait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il fait, ni ce qu'il dit, ni ce qu'il est ; qui, chargé de remettre en état notre fortune matérielle, apporte un budget nouveau tous les matins (sans pouvoir,

» hélas ! prétendre à avoir une idée par jour) ; qui, dans ces conditions de discrédit, engage des luttes, comme celle dont le bruit remplit la France ; qui ne trouve un semblant d'existence que pour travailler à quelque avortement nouveau du Parlement ; et qui semble né pour placer, en face de la popularité qu'il proclame dangereuse, le néant dont il assure le maintien. »

(CAMILLE PELLETAN. — *Justice*, n° du 17 mars 1888.)

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES. — Un conseil extraordinaire a été tenu, hier matin, au ministère des finances, sous la présidence de M. Tirard.

La note officielle dira que les ministres se sont occupés des questions budgétaires. Mais il est certain que la délibération tout entière a été consacrée à la question Boulanger.

Entre autres points examinés, les ministres ont arrêté le sens des déclarations à faire en cas d'interpellation.

SENAT. — Hier, après l'éloge funèbre de M. Ceraot père, le Sénat a levé la séance en signe de deuil.

M. WILSON DEVANT LA COUR D'APPEL

Hier, à midi, a commencé, devant la Cour d'appel de Paris, l'affaire Wilson, Ribaudou, Hébert et Dabreuil.

Le siège du ministère public était occupé par M. l'avocat général Raynaud.

La lecture du rapport de M. le conseiller de la Rochette a occupé la première partie de l'audience.

L'affaire tiendra encore les audiences d'aujourd'hui mardi et de demain mercredi. En tout, trois.

Il est peu probable que la Cour rende son arrêt immédiatement après la clôture des débats.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin

PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

CHAPITRE X

Le lendemain du jour où cette courte lettre avait été écrite, à l'heure même où les sous-mélancoliques de l'Angelus du soir, tintant dans le vieux clocher de Saint-Nicolas, se répandaient de la vieille ville jusqu'au fond de la vallée, une voiture de poste, attelée de quatre chevaux éreintés, suivait les boulevards extérieurs du nouveau Méran pour se rendre dans l'un des somptueux hôtels, semblables à des palais, élevés sur les bords de la Pasew.

La voiture de poste avait dû fournir une rude journée, à en juger par la poussière dont elle était couverte. Quant au postillon, son chapeau à queue de cheval multicolore, ciré et galonné d'argent, sa veste au collet orange, ses brassards, plaque, bottes fortes, et jusqu'à la trompe en sautoir, jusqu'aux boutons jadis brillants, tout était poudré à blanc par la poussière des chemins.

Il n'en sonnait pas moins de bruyantes fanfares,

heureux qu'il était d'arriver au gîte après avoir roulé pendant quatorze heures à travers glaciers, torrents et rochers, sous l'aiguillon impatient d'un voyageur qui mettait à toute minute sa tête à la portière, non pas pour admirer les splendeurs du paysage, dont il paraissait se soucier fort peu, mais pour promettre pièce d'or sur pièce d'or, afin de stimuler l'ardeur de son postillon d'opéra-comique.

Une de nos connaissances se tient à la porte de l'hôtel Zumgraf-Méran.

C'est Fritz, immobile, au port d'armes, qui, de peur de le manquer, attend son maître depuis le matin, dans la même attitude.

— Tu as une chambre sur la rue ? demanda le voyageur à Fritz.

— Oui, Excellence.

— Deux même, et trois, si Votre Excellence le désire, dit l'hôtelier qui s'avança de l'air le plus obséquieux.

La façon large dont le valet a fait les choses lui a donné la plus haute idée du maître.

— Vous délogerez les voyageurs sur la rue, s'il est nécessaire, a dit Fritz, avec le flegme d'un homme habitué à l'obéissance passive.

Et, sur un geste de l'hôtelier :

— Soyez sans crainte, on vous dédommagera. Mon maître ne regarde pas à payer cent ou deux cents francs pour passer une nuit tranquille.

— On est plus tranquille encore dans les appartements sur les jardins, fait observer l'hôtelier.

— Possible, mais mon maître a la fantaisie de la rue.

— Et sous quel nom inscrirai-je les chambres retenues ?

Fritz se gratta l'oreille, M. de Kastow lui avait recommandé de ne pas prononcer son nom, mais il avait oublié de lui fournir un pseudonyme. Or, Fritz, prodigieusement fort sur le chapitre de l'obéissance, l'était moins sur celui de l'invention.

En présence de cet étonnant silence, l'hôtelier répéta sa question.

— Mettez Fritz, alors, s'il le faut absolument.

— Mais je croyais que Fritz était votre nom à vous, mon garçon ?

— Eh bien ! est-ce qu'il ne peut pas y avoir deux ânes à la foire qui s'appellent Martin ?

La réponse était d'un goût médiocre ; elle confirma pourtant le maître de l'hôtel Zumgraf-Méran dans l'espoir où il était d'avoir affaire au grand vizir de quelque puissant personnage.

— Fritz, répéta-t-il plusieurs fois à voix basse en se caressant le menton. Ce nom de Fritz ! Ce doit être le prince impérial d'Allemagne qui voyage incognito.

Quant à celui-ci, c'est-à-dire Fritz deux, c'est un premier chambellan.

On juge donc de l'amabilité déployée par le

digne propriétaire de Zumgraf-Méran à l'arrivée de la chaise de poste attendue depuis le matin.

— Votre Excellence descendra-t-elle à manger à table d'hôte ? demanda-t-il. Nous comptons en ce moment des personnes de la plus haute distinction...

— Non, je mangerai dans ma chambre, répondit brusquement le voyageur.

— Et monsieur ?

L'hôte désignait Fritz avec un geste de respect inférieur, comme quelqu'un qui connaît les nuances de l'étiquette.

— Mon domestique mangera chez lui aussi, après m'avoir servi. Je ne veux pas d'étrangers autour de moi.

— Que désire Son Excellence pour le souper ?

— La moindre chose. Une tasse de thé avec quelques sandwiches au jambon.

L'hôte parut désappointé. Cette commande était bien bourgeoise pour l'estomac impérial d'un héritier présomptif. Il ne se déconcerta pas pourtant.

— Et après ?

— Que voulez-vous dire ?

— Il est d'usage d'aller sous la véranda prendre des glaces, des sorbets, des granits, tout en voyant passer les promeneurs. Votre Excellence ignore peut-être que nos granits à la cerise sont renommés ?

Si le jugement de la 10^e chambre est confirmé, M. Wilson se pourvoira devant la Cour de cassation.

LES CRIEURS DE JOURNAUX

Sur la proposition de M. Bérenger, le Sénat adopte un article additionnel ainsi conçu :

« Il est interdit d'annoncer, sur la voie publique et dans les lieux publics, les journaux et autres écrits autrement que par leur titre, sous peine d'une amende de 16 à 200 fr., et, en cas de récidive dans l'année, d'un emprisonnement de six jours à un mois. »

N'en déplaise à quelques-uns de nos confrères, voilà un article de loi qui fera le bonheur des Parisiens.

LES BULLETINS DU GÉNÉRAL BOULANGER

Dans le salon de la Paix, M. Paul de Cassagnac exprimait son étonnement que le gouvernement n'ait pas prescrit à ses préfets de faire classer parmi les « bulletins nuis » ceux portant le nom du général Boulanger, inéligible.

Ce procédé couperait l'herbe sous les pieds des agitateurs.

N'y a-t-il pas, du reste, un précédent? Est-ce que la Chambre des députés ne valida point l'élection de M. Achard, bien que celui-ci eût été en minorité dans la Gironde, contre Blanqui, inéligible, dont les bulletins en sa faveur furent considérés « nuis » en droit et en fait?

NOS AMIS LES ITALIENS

Samedi, devant la Chambre des députés italienne, M. Crispi a fait des déclarations importantes au sujet de la triple alliance.

Il a dit qu'il avait toujours été partisan de l'alliance avec les puissances centrales et d'un accord sur mer avec l'Angleterre.

On voit par ces déclarations combien le premier ministre a trompé ses interlocuteurs quand, dans des conversations récentes, il leur disait qu'il avait été forcé à contre-cœur d'accepter le traité signé par M. de Robillant.

M. Crispi a toujours été partisan d'un traité de guerre avec l'Allemagne contre la France.

Retenez cela, amis radicaux et francs-maçons de M. Crispi.

« L'alliance avec l'Allemagne est populaire en Italie », a pu déclarer encore M. Crispi, et les manifestations des chefs de la franc-maçonnerie des deux pays prouvent qu'il dit vrai sur ce point.

L'Italie, qui nous hait, prend ses précautions avec ceux qu'elle croit nos ennemis les plus acharnés.

ÉTRANGER

L'avenir de l'empire allemand

On lit dans la Gazette de Saint-Petersbourg :

— Complètement. Mais si cela vous fait bien plaisir, apportez-m'en un dans ma chambre.

— Pas sous la véranda?

— Non, mon domestique ne vous a donc pas dit que je venais pour soigner une entorse? Vous comprenez alors que tout mouvement m'est interdit.

— Vous m'en voyez désolé, Excellence. Je vous enverrai demain le docteur Grissemanu à la première heure.

— Inutile. J'ai l'habitude de me soigner seul.

Tout en redescendant l'escalier, l'hôte cherchait à remettre un peu d'ordre dans sa cervelle.

Que signifiait une entorse pour laquelle on refusait le secours du médecin, entorse qui n'empêchait nullement de marcher?

L'hôte, du moins, en jugeait ainsi à la façon expéditive dont Son Excellence s'était élancée de la chaise de poste, et avait gravi le premier étage qui menait à son appartement.

Certes, Wilfrid Hoffer, l'heureux propriétaire de Zumgral-Méran, s'y connaissait en Excellence. Il savait que d'ordinaire ces mortels privilégiés savent se faire aider dans leurs infirmités. N'y avait-il pas dans Méran des chaises à porteurs, datant de Joseph I^{er}, pour transporter les grands seigneurs, et même les parvenus, atteints de la goutte, sciaticque, lumbago, — et autres variétés de rhumatismes — s'il plaisait à ces grands seigneurs et à ces parvenus d'aller admirer les

« Il ne faut pas perdre de vue que le jeune empire n'est pas encore suffisamment fort pour que son existence soit assurée. »

Les tendances séparatistes parmi les Etats confédérés restent toujours vivantes, et l'hégémonie prussienne, qui fut si impopulaire à l'Allemagne du Sud dès les premiers jours de la Confédération, n'était supportée par elle que grâce au prestige personnel du héros à cheveux blancs des guerres nationales.

L'Allemagne catholique ne peut pas se réconcilier avec la suprématie de Berlin protestant, avec le kulturkampf et avec la négation de cet individualisme allemand contre lequel le prince de Bismarck a eu à lutter aussi souvent en paroles qu'en fait.

La lutte pour leur indépendance, que ne cessent de soutenir d'une façon occulte la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, les Gueltes du Hanovre, — tous ces éléments s'inclinaient devant la personnalité du défunt empereur qui a donné à la patrie commune la gloire et la force, mais il reste à savoir s'ils voudront s'incliner devant la volonté de ses successeurs.

DÉSORDRES AUX FUNÉRAILLES DE L'EMPEREUR GUILLAUME

Pendant que le cortège s'approchait du Pariser-Platz (place de Paris), les membres des *Kriegervereins* et les gymnastes en sont venus aux mains, chacune de ces Sociétés ayant voulu avoir le pas sur l'autre.

La garde était insuffisante pour rétablir l'ordre; il a fallu l'intervention d'une escouade de sergents de ville à cheval pour mettre un terme à la bagarre.

La Gazette nationale publie une lettre d'un député qui se plaint de ce que les dispositions de la police aient été si mal prises que la plupart des membres du Parlement ont dû renoncer à voir une dernière fois l'empereur Guillaume à l'église du Dôme.

L'empereur Frédéric, avons-nous dit, n'a pas assisté aux funérailles de l'empereur Guillaume, à cause du froid.

Il est resté à Charlottenbourg où on l'a aperçu.

Il avait très mauvaise mine. On dit qu'il n'ira pas à Wiesbaden.

Plusieurs dépêches mentionnent le bruit que le docteur Mackenzie est devenu pessimiste et ne croit point une guérison possible.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 mars.

Nos fonds d'Etat conservent leur bonne attitude et consolident leurs derniers cours : 3 0/0, coupon trimestriel de 0.75 (détaché vendredi dernier), 81.95; 4 1/2 0/0, 106.80.

L'action du Crédit Foncier progresse à 1,332. Les obligations communales et foncières suivent la hausse des actions. Les titres de la Foncière 1885 dépassent le cours de 460 francs. Il est vrai de dire qu'ils deviennent de plus en plus rares. Les Bons de la Presse sont demandés à 22 francs, et les Bons à Lots à 127 francs.

La Société Générale termine à 451.25 avec tendances meilleures. Les bilans de cette Société et principalement le dernier accusent des excédents de recettes considérables qui prouvent la bonne gestion de cette société et la garantie de ses titres.

beautés du paysage?

Or, un personnage qui se déclarait prêt, par l'organe de son valet de chambre ou chambellan — l'hôte préférait ce dernier titre — à déloger les habitants du premier étage pour avoir une chambre sur la rue, et à payer cent ou deux cents francs afin de passer une nuit à sa convenance, ce personnage, disons-nous, ne pouvait regarder aux moyens de transport.

Que de mystères!

L'hôte se creusait vainement la tête.

Il se rappelait toutes les entorses de ses connaissances.

D'ordinaire, le membre gonflé en pareille circonstance, ou sensible pour le moins, ne permet pas cette fine botte renfermant un pied rare en Allemagne.

Les Allemands, comme chacun le sait, ont été pourvus par la nature de bases de sustentation à la fois larges, longues et plates, destinées sans doute à s'incruster à jamais dans le sol où ils veulent prendre racine.

L'hôte revoyait tous ces pieds dont les chausseurs reposaient, la nuit, dans les vastes corridors, à la porte des chambres de leur propriétaire respectif: brodequins de voyage, souliers de montagne confectionnés par le *schumaker* de l'endroit, pantoufles consacrées au repos, et jusqu'aux bottes hongroises, jamais il n'avait vu de bottines si

Les Dépôts et Comptes courants sont à 600. — La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs nets d'impôts. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026, en augmentation de 61,510 francs sur le dernier exercice.

L'action de Panama est toujours très mouvementée à 285. Les obligations remontent sensiblement et consolident leurs cours qui sont assez fermes. La commission parlementaire, chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser l'émission des obligations à lots, par 8 voix contre 3 a voté la prise en considération.

Les actionnaires sont convoqués pour le 5 avril pour élire un nouveau directeur.

Les Métaux remontent à 1,090. L'assemblée du 10 mars a fixé le dividende à 60 francs.

L'action du Canal de Corinthe est de plus en plus délaissée. Le résultat de la dernière émission a été un échec réel pour cette compagnie.

Le Comptoir d'Escompte s'échange à 1,032.50.

La Transatlantique se maintient toujours très fermement à 516.25.

Le marché des actions de nos chemins de fer présente une grande activité.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE. — Le froid, ce matin, était presque aussi intense qu'hier : le thermomètre à 3 degrés au-dessous de zéro, et la ville s'est éveillée sous une nouvelle couche de neige.

Bien que, s'il faut en croire les astronomes, nous soyons au premier jour du printemps, l'atmosphère est toujours chargée de neige.

Il a neigé samedi, dimanche et lundi, il neige encore aujourd'hui, et qui sait s'il ne neigera pas encore demain?

Que de souffrances cause cette persistance du froid!

Le bulletin de l'Observatoire de Paris ne fait point espérer de changement dans cette situation atmosphérique exceptionnelle.

Aujourd'hui, la neige fond dans les rues et sur les toits, et le vent, toujours au nord-est, semble moins glacial.

CRUE DE LA LOIRE. — La préfecture de Tours communique l'avis suivant :

« On annonce que le maximum de la crue de la Loire sera de 2^m 45 à Orléans. »

« On présume que le maximum sera de 3^m à Tours, et qu'il aura lieu le 20 mars, vers 7 heures du matin. »

A Saumur, la Loire est descendue aujourd'hui à 4^m 25.

SUICIDE D'UNE OCTOGÉNAIRE. — On a trouvé ce matin, pendue dans sa chambre, M^{lle} Carry, qui habitait, quai de Limoges, la maison Russon. C'est au moment où M^{me} Russon entra chez M^{lle} Carry pour lui donner son déjeuner qu'elle fit cette triste découverte.

On ignore la cause de ce suicide que rien ne faisait prévoir.

M^{lle} Carry était âgée de près de 80 ans.

minces, si étroites et si cambrées.

— Non, se répétait le digne Hoffer en se frappant le front, il n'y a pas d'entorse là-dessous, mais une énigme dont je trouverai le mot. Ce pied-là ne peut appartenir qu'à l'héritier du trône; il est digne de porter la couronne impériale... Que dis-je?... Où m'entraîne mon exaltation? dans des images impossibles... Un pied, quelque aristocrate qu'il soit, ne saurait pas lui-même prétendre à la couronne, c'est de la tête dont je devrais parler. Eh bien! cette tête-là est faite pour gouverner un empire, je m'y connais: regard d'aigle, nez busqué, front haut, physionomie hautaine, rien n'y manque. Il est vrai que la photographie du prince héritier n'a pas tout à fait ce type, mais quand on voyage incognito et qu'on est prince, on peut se payer bien des déguisements.

Là-dessus, Wilfrid Hoffer s'empressa de voler à la cuisine, où il gourmanda chef et marmiteux qui ne semblaient pas à leur affaire.

— Voulez-vous donc, s'écria-t-il, me perdre de réputation, quand nous avons ici un client qui... un client que... Enfin, je ne puis vous le nommer. Qu'il vous suffise de savoir que toutes les pensions, hôtels et établissements de la ville crèveront de jalousie quand ils sauront que j'ai l'honneur d'abriter sous mon toit...

Là-dessus, il souleva le couvercle des casseroles, s'abaissa vers la rôtissoire, huma d'un air

EXAMENS DES AGENTS-VOYERS ET PIQUEURS

Les examens pour l'admission aux emplois d'agents-voyers et piqueurs expéditionnaires se sont terminés à Angers samedi à midi.

Voici les résultats de ces examens :

Sur treize candidats qui se présentaient pour obtenir l'emploi d'agents-voyers, sept ont été admis, ce sont :

MM. Chardon, Moreau, Allusse (d'Angers), Rousselot (Saumur), Lebasque (Bocé), Laurent et Roger.

Sur six candidats aux emplois de piqueurs expéditionnaires, deux ont été admis, ce sont :

MM. Fusellier (Saumur), et Miesse (Baugé).

NOMINATIONS D'INSTITUTEURS STAGIAIRES

M. Guillon, instituteur stagiaire à Vihiers, est nommé à Coron.

M. Avis, instituteur stagiaire à Coron, est nommé à Beaufort.

M. Tourly, instituteur stagiaire à Beaufort, est nommé à Vihiers.

Nécrologie

Nous lisons dans l'Anjou :

« Un deuil tout récent vient de frapper notre société angevine par la perte cruelle d'un de ses membres, le commandant Desmé de Lisle, chevalier de la Légion d'honneur, appartenant à une ancienne noblesse saumuroise. »

« Fils de M. Desmé de Lisle qui, en juin 1828, était conseiller de préfecture à Angers, et qui, en l'absence de M. le comte de Bagnoux, siégeant à la Chambre des députés, remplissait à sa place les fonctions de préfet, eut l'honneur d'être désigné par lui pour recevoir dans notre ville Son Altesse Royale, Madame la duchesse de Berry. Il la complimenta de la façon la plus chevaleresque et l'assura en terminant de son dévouement pour Elle et pour le Roi; il lui dit : « Madame, nos cœurs et nos bras sont à vous: Vive le Roi! Vive Madame! Vivent les Bourbons!!! »

« Le commandant Desmé de Lisle avait hérité de ce vaillant caractère, il était destiné à la carrière des armes; officier distingué, il fut pendant seize ans commandant du Dépôt de remonte d'Angers; on peut se rappeler les grands services que sa longue expérience lui fit rendre; il était juste pour tous et protégeait surtout ceux qui souffraient; il ne craignait pas d'afficher ses convictions de fervent chrétien. En 1870, il rejoignit à Givet le dépôt de son régiment, 4^e lanciers, qu'il commanda pendant la guerre. C'est après qu'il fit le sacrifice de la vie militaire pour se donner tout entier à sa famille, près d'une belle-mère dont la mémoire ne sera jamais oubliée et près d'une épouse admirable dans l'épreuve, dont l'avenir est à jamais brisé par la perte de celui qui, pendant trente-trois ans, avait fait sa joie et son bonheur, et que Dieu vient de lui ravir le 28 février dernier. »

de connaisseur les fumets divers qui s'exhalèrent dans la vaste cuisine, et finit par tourner les talons, laissant ses subalternes profondément intrigués.

Pendant ce temps, le voyageur, objet de tant de sollicitude, avait tiré une chaise dans l'embrasure de la fenêtre, dont, sur son ordre, Fritz avait baissé la jalousie peu d'instants auparavant.

Craignait-il donc, cet étrange personnage, les derniers rayons du soleil couchant? Redoutait-il la brise légère qui aurait agité à peine les lianes fleuries du chèvre-feuille se mêlant aux roses grim-pantes autour du balcon découpé?

Par instants, on le voyait soulever avec précaution les bandes étroites de la jalousie et regarder, d'un air de curiosité intense, les promeneurs qui allaient hors la ville chercher un supplément d'appétit pour le souper.

Il y avait de tout dans cette foule oisive: chaises à porteurs, chaises roulantes, Magyars aux moustaches noires, à l'œil étincelant, poupées viennoises portant les dernières modes de Paris, pâles Allemandes jetant vers le couchant des regards empreints de poésie, tandis qu'au fond de l'âme elles se réjouissaient à la pensée du bifteck aux concombres, du pain à l'anis et du café au lait sans pareil dont devait se composer leur cinquième et dernier repas.

(A suivre.)

NOUVEAU SUCCÈS CONSERVATEUR

Une élection au Conseil général a eu lieu dimanche dans le canton de Richelieu (Indre-et-Loire).

Les candidats étaient MM. de Mauvise, conservateur, et le docteur Paul Orillard, républicain.

Le premier a été élu par 4,480 voix ; le second en a obtenu 4,378.

C'est un siège gagné par les conservateurs.

Il s'agissait de remplacer M. Jarry, républicain wilsonien décédé. M. Jarry avait remplacé en 1874 M. Hulin, député conservateur. A cette époque, le candidat républicain était élu par 4,487 voix contre 964 à M. Froger, candidat conservateur.

En 1880, M. Jarry était encore élu par 4,416 contre 4,142 à M. Froger et 446 à M. Grosset.

Enfin, en 1886, M. Jarry, seul candidat, obtenait 4,609 voix.

Dimanche, le candidat conservateur, M. Charles de Mauvise, a été élu avec plus de cent voix de majorité.

C'est le deuxième siège gagné depuis un an, au Conseil général d'Indre-et-Loire, qui complètera désormais sept conseillers conservateurs.

LE FIL SPÉCIAL DE LA « PETITE FRANCE »

On lit dans la *Petite France* d'avant-hier :

« On nous télégraphie de Richelieu, le dimanche 18 mars, soir :

« 612 électeurs ont pris part au vote. »
« M. Orillard, républicain, EST ÉLU par 470 suffrages. »

« M. de Mauvise, réactionnaire, n'a obtenu que 439 voix. »

Bien renseignée la *Petite France* ! Il faut un fil tout à fait spécial pour être servi de cette façon-là.

Le crime du quai Ligny

A ANGERS

On lit dans le *Ralliement* :

« Hier soir, vers 4 heures 1/2, une grosse nouvelle se répandait sur les quais ; on rapportait qu'une tentative de meurtre venait d'être commise par un jeune homme âgé de seize ans, employé chez M. Gautron (Aristide), négociant en vins, quai Ligny, sur un de ses camarades, employé dans la même maison. »

« Aussitôt que le *Ralliement* eut connaissance de ce fait, qui causa une si vive émotion dans le quartier, un de ses reporters se rendit sur les lieux et recueillit les renseignements suivants :

« Une grave discussion s'étant élevée entre le jeune X... et le sieur Auguste Z..., garçon marchand de vin chez M. Gautron, pour des motifs qui nous sont encore inconnus, une rixe des plus violentes éclata, et, au paroxysme de la colère, le jeune X..., saisissant un fort couteau à virole, en porta un coup dans la paroi abdominale du malheureux Auguste. »

« Celui-ci tomba aussitôt baignant dans son sang. »

« L'arme avait atteint également une portion de l'intestin et bientôt la masse intestinale est sortie par l'ouverture. »

« On s'empresse de courir chercher le docteur Gourdon dans la rue des Lices, lequel se rendit à la hâte auprès de la malheureuse victime du jeune inconscient. Après d'énormes difficultés, M. Gourdon est parvenu à faire une suture intestinale et à réintégrer les anses nombreuses qui faisaient hernie au dehors. »

« Puis, aidé de son honorable confrère, le docteur Jagot, la paroi abdominale a été suturée, et un pansement antiseptique a permis de transporter le blessé à son domicile. »

« Les blessures sont excessivement graves et laissent de sérieuses inquiétudes. »

POITIERS. — Le corps de M^r l'évêque de Poitiers est arrivé dimanche à Poitiers, à 8 heures du matin.

Il a été immédiatement transporté à l'évêché, suivi d'un très grand nombre d'ecclésiastiques et de tout le Grand-Séminaire.

M^r l'évêque, revêtu de ses habits sacerdotaux, mitre en tête, a été ensuite transporté dans une chapelle ardente, où, depuis midi, il a été exposé à la vénération des fidèles qui, malgré le mauvais temps, sont venus toute la journée prier pour le repos

de l'âme de Sa Grandeur et lui rendre les suprêmes hommages.

LE CRIME D'EPEIGNÉ-SUR-DÈME

C'est jeudi qu'est venue, devant la Cour d'assises, l'affaire du crime d'Epeigné-sur-Dême, crime qui a produit une si vive émotion dans les deux départements de la Sarthe et d'Indre-et-Loire.

La femme Bellanger a été défendue par M^r Bonnichon, bâtonnier de l'ordre des avocats, et Maclair, l'assassin, a été défendu par M^r Oudin.

Dans son audience du vendredi 16 mars, la Cour d'assises a condamné à la peine de mort le nommé Maclair, qui avait assassiné le mari de la femme Bellanger, sur les instigations de cette dernière.

La femme Bellanger ayant obtenu les circonstances atténuantes, a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

SARAH BERNHARDT A TOURS

Les journaux de Tours nous apprennent que Sarah Bernhardt viendra prochainement donner une représentation de la *Tosca*, au Théâtre-Français de Tours.

Le public tourangeau est en liesse.

SAINT-MALO. — L'épidémie du suicide continue à exercer ses ravages. Tandis qu'un professeur de l'Université se jette à la mer à Saint-Briac, un artilleur se brûle la cervelle à Saint-Malo.

Lundi matin, vers 6 heures, Alexandre Lemaire, âgé de 24 ans, 2^e servant de la 2^e batterie du 45^e bataillon d'artillerie de forteresse, né à Saint-Germain-en-Laye, caserné au Talard, sortait de la salle de police où il avait subi une détention de huit jours. Sans proférer un mot, il montait dans sa chambre, saisissait sa carabine, et, se rendant au réfectoire, se faisait sauter la cervelle.

La balle, après lui avoir traversé le crâne, est allée se loger au plafond.

La Foi seule peut relever les courages abattus. Du moment qu'on enseigne officiellement à la jeunesse française le mépris de la Foi, il ne faut pas s'étonner de voir croître chaque jour le nombre de ceux qui se tuent.

LA FRAUDE SUR LE LAIT

Mercredi dernier, dit le *Journal de Pontivy*, M. le commissaire de police a procédé, à la Halle, à une inspection du lait qui y était exposé pour être vendu. Dès que la nouvelle s'en est répandue, plus des deux tiers des vendeuses qui arrivaient au marché ont quitté précipitamment la ville, emportant leur marchandise dont elles avaient, sans doute, lieu de redouter que l'on ne fit l'analyse.

L'opérateur a pu néanmoins constater que pas un seul des échantillons qu'il a eu à examiner n'était pur. L'un d'eux avait été additionné d'environ la moitié de son volume d'eau, un autre d'un tiers.

Tout le lait a été saisi et procès-verbal a été dressé contre les personnes qui l'avaient apporté au marché, et qui auront à répondre devant le tribunal de la fraude dont elles se sont rendues coupables.

LA NEIGE. — Samedi matin, à Paris, entre huit et neuf heures et demie, la neige tombait en flocons peu serrés. Dans la banlieue nord, il a neigé avec plus de persistance.

Hier encore, à Paris, la circulation était presque impossible sur les boulevards et dans les rues.

A Nancy, la neige tombe avec abondance ; au cœur même de l'hiver elle était moins intense. Samedi, un orage a éclaté accompagné de fortes averses.

On télégraphie de Rousses (Jura) que les neiges sont tellement abondantes que de mémoire d'homme on n'en a vu autant.

Au Risou-sur-Chalets, la hauteur de la neige est de un mètre.

A Bulle (Doubs), deux hommes nommés Merclet et Vacelet, perdus dans les neiges à six kilomètres du village, ont été enveloppés dans un tourbillon et se sont trouvés séparés. Vacelet parvint à rentrer chez lui. L'autre est resté dans la neige et lorsqu'on vint à son secours, il était mort.

On télégraphie de Périgueux que la grêle a continué vendredi presque toute la journée. Dans une éclaircie, on a vu quelques hirondelles qui sont reparties dans la direction sud-est. Samedi matin, il neigait un peu et le froid était vif.

On télégraphie de Lille, 19 mars :

« Une forte tempête de neige sévit sur toute la région. A Lille, la neige tombe depuis vingt-quatre heures sans interruption. La circulation des voitures et des tramways est arrêtée. »

« L'express de Paris est arrivé à une heure, avec trois quarts d'heure de retard. »

On télégraphie d'Yvetot, 19 mars, soir :

« Par suite de l'amoncellement des neiges qui atteint, entre Grainville et les Îles, la hauteur de 4^m 50 à 2 mètres, la circulation des trains est interrompue sur la ligne de Fécamp. »

« A la gare de cette ville, on a été obligé de supprimer les trains 8 et 26 qui en partent quotidiennement. »

« Le train 53 a quitté Beuzeville à son heure, mais a dû être retenu à Grainville. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES

Billets de Bains de mer

A l'occasion des fêtes de Pâques, les billets de Bains de mer délivrés du 28 mars au 8 avril inclus, aux conditions du tarif spécial A n^o 8 par les gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre, Saint-Antoine-du-Rocher et Châteaubriant et stations intermédiaires, pour les stations balnéaires comprises entre Saint-Nazaire, Le Croisic et Guérande (ces trois points inclus), seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains de la journée du 10 avril.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

Fêtes de Pâques. — Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées : Arcachon, Biarritz, Pau et Saint-Jean-de-Luz (tarif A n^o 11).

A l'occasion des fêtes de Pâques, les billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 qui seront délivrés par les gares du réseau d'Orléans, du dimanche 25 mars (Rameaux), au samedi 31 dudit mois, ces deux jours inclus, pour les stations balnéaires et hivernales du réseau du Midi désignées au tarif A n^o 11, seront exceptionnellement valables pendant 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 20 mars, 2 h. 15, soir.

Les ministres réunis exceptionnellement ce matin en conseil de cabinet ont arrêté la composition du conseil d'enquête qui examinera le cas de M. Boulanger.

Le gouvernement tiendra secrète cette composition jusqu'après l'interpellation qui doit être faite à la Chambre.

Nous croyons savoir même qu'elle n'est pas encore complètement arrêtée.

Le général Faïdherbe, auquel la présidence est offerte, hésiterait.

Condamnation de M^{me} Limouzin et du général Caffarel.

La 40^e Chambre correctionnel vient de rendre son jugement dans l'affaire Limouzin et Caffarel.

M^{me} Limouzin est condamnée à 6 mois de prison et le général Caffarel à 3,000 fr. d'amende.

Le jugement relatif à Lorentz est ajourné pour cause de maladie justifiée.

BOURSE DE PARIS

DU 19 MARS 1888.

Rente 3 0/0	81 90
Rente 3 0/0 amortissable	85 85
Rente 4 1/2 (nouveau)	106 85
Obligations du Trésor	510 »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 18 mars 1888.

Versements de 89 déposants (23 nouveaux), 39,620 fr. 24.

Remboursements, 29,517 fr. 92.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

MARCHÉ de Saumur du 17 Mars 1888

Froment-commère, l'hectolitre	19 30	Bœuf ou vache, le kil.	1 40
Id. halle (moyenne)	18 95	Veau	1 40
Métail	15 37	Mouton	1 80
Selgie	11 75	Porc	1 30
Orge	12 80	Poulets la couple	6 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	18 —
Sarrasin	10 —	Canards	4 —
Haricots blancs	24 —	Oies	9 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	10 —	Oufs la douzaine	70 —
Noix	9 —	Foin, la charretée de	780 kilog. 70 —
Châtaignes	—	—	—
Sel les 100 kil.	15 —	—	—
Son	14 —	—	—
Pommes de terre, la barrique	9 —	—	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	52 —	—	—
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	—	—	—
Id. 2 ^e id.	33 c.	—	—
Id. 3 ^e id.	31	—	—

Cours des Vins.

Rouges.			
Sauzay et environs	la barrique	160 fr.	
Champigny	—	180	
Varrains	—	150	
Bourguell	—	200	
Restigné	—	170	
Chinon	—	110	
Blancs.			
Coteaux de Saumur	la barrique	300 fr.	
Ordinaires, environs de Saumur	—	114	
Saint-Léger et environs	—	100	
Varrains et environs	—	103	
Le Puy-N.-Dame et environs	—	90	
La Vienne	—	80	
Cidre de Bretagne	la barrique	50 fr.	
Cidre de Normandie	—	45	
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	55 fr.	
Vinaigre de vin	—	25	

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 10 mars :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : la mort de l'empereur Guillaume ; l'empereur Guillaume I^{er}, le palais de l'empereur Guillaume ; le cabinet de travail de l'empereur ; le nouvel empereur Frédéric III. — Notre supplément : *Fin de travail. — Récolte d'un Folk-Loriste*, nouvelle, par Jean-Jacques des Martels. — Théâtres, par Charles Monselet. — Echecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : S. M. Frédéric III, empereur d'Allemagne ; le cabinet de travail de l'empereur Guillaume. — Berlin : le palais impérial, la statue du grand Frédéric et l'entrée des Tilleuls. — S. M. Guillaume I^{er}. — La dernière entrevue de l'empereur Guillaume et du prince de Bismarck. — Les derniers moments de l'empereur Guillaume. — Le prince Guillaume. — L'empereur Guillaume. — Le prince héritier Frédéric-Guillaume. — S. M. Victoria. — La princesse Augusta Victoria. — L'impératrice Augusta. — L'église du Dôme. — Notre supplément : *Fin de travail. — Echecs*, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Alcools pour brûler

M. DOUESNEL, — ÉPICERIE CENTRALE, — ayant obtenu de la Direction des Contributions Indirectes l'autorisation de dénaturer des alcools dans ses entrepôts, pourra livrer ce produit au titre de 95 degrés, et sans aucune odeur, au prix unique de 4 fr. 30 la bouteille d'environ un litre.

Les Propriétaires de la Maison de Vente à Crédit par Abonnement

L'ÉPARGNE POPULAIRE

3 et 5, rue Plantagenet, Angers

87, rue d'Orléans, Saumur,

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, que par suite de la réorganisation complète de leur Maison et de la création de plusieurs Rayons, ils feront, à partir du 10 MARS, subir à toutes leurs Marchandises une baisse de prix assez importante pour défier toute concurrence.

Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr.

EAU GORLIER

pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la peau ; qu'elle parfume et adoucit sans la graisser ; fait disparaître *Gorgeres, Hâle et Irritations.*
2^e 50 le Flacon et 1^e 50 le 1/2 Flacon
Dépôt général : Pharmacie ROUSSEL, à SAUMUR
ET CHEZ TOUTS LES BONNS COIFFEURS ET PARFUMIERS
A Saumur : MACHET, 1, rue d'Orléans.

Le **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR** à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose*. Dans toutes les pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

ACTE DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M. DOUSSAIN, notaire à Doué, le premier mars mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

M. AUGUSTE ROUELLE, tailleur d'habits, et M. MARIE RIET, son épouse, demeurant ensemble à Doué-la-Fontaine,

Ensemble d'une part; Et M. AUGUSTINE RIET, célibataire, majeure, commerçante, demeurant à Doué-la-Fontaine,

D'autre part; Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour faire le commerce de la Nouveauté, la Rouennerie, la Draperie et la Confection pour hommes et pour dames, et exploiter et faire valoir le fonds de commerce de cette nature qu'ils ont acquis de M. CHARLES DURIGNIEUX, négociant, demeurant à Doué, suivant acte reçu par M. DOUSSAIN, notaire sus-nommé, le vingt-neuf février mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré.

Cette Société est contractée pour dix années consécutives, à partir du premier mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

Le siège de la Société est fixé à Doué-la-Fontaine, rue du Commerce, dans la maison où s'exploite le fonds de commerce en question.

La raison sociale est: *Rouelle-Riet et Augustine Riet.*

Chacun des associés fera usage de la signature sociale, mais bien entendu il n'obligera la Société que pour les affaires qui l'intéressent; en conséquence, tous billets, lettres de change, et généralement tous engagements exprimant la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le fonds social se compose du fonds de commerce de nouveauté, rouennerie, draperie et confections, que M. et M^{me} ROUELLE et M^{lle} AUGUSTINE RIET ont acquis de M. DURIGNIEUX, aux termes de l'acte précité du vingt-neuf février mil huit cent quatre-vingt-huit, ensemble l'achalandage, le matériel et les marchandises le composant;

Le tout d'une valeur de quarante-six mille trois cents trente-six francs quarante centimes, s'appliquant pour huit cent trente-huit francs au matériel, et pour le surplus aux marchandises, et formant le prix d'acquisition dudit fonds de commerce.

Etant expliqué que les associés étaient propriétaires indivis de ce fonds de commerce, savoir:

M. et M^{me} ROUELLE, conjointement pour une moitié, et M^{lle} AUGUSTINE RIET pour l'autre moitié;

Et qu'il a été stipulé par cet acte de Société, que le prix sus-énoncé de l'acquisition dudit fonds de commerce, en outre dû au premier mars mil huit cent quatre-vingt-huit, resterait à la charge personnelle des associés et non à celle de la Société.

Le dépôt d'une expédition dudit acte de Société a été fait au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, et à celui de la Justice de Paix de Doué-la-Fontaine, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

Pour extrait: DOUSSAIN. (178)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1888,
UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacler et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacler, 24, ou à M. AUROYER, notaire, place de la Bilange. (46)

VICHY

Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. - Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. - Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MANUFACTURE

DE
PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. - Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison LÉPICIER et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il produit
une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
(1, rue St-Louis, à MELUN S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance



LESSIVE - IRIS LE PAQUET
0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toute les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacler.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT							LIGNE D'ORLÉANS									
SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.									
STATIONS	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	soir	soir	STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	soir	soir	
Saumur (orl.)	2 03	6 53	8 31	10 37	1 38	4 16	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 05	5 42	11 7			
Saumur (état)	6 50	8 31	10 37	1 38	4 16	8 30	Vivry	8 10	12 09	3 17	5 54					
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 44	1 41	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	3 26	6 03					
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	1 47	4 32	8 49	Vernantes	8 32	12 31	3 39	6 14					
Brézé-s.-Cyr.	7 17	9 02	11 1	1 55	4 40	8 56	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 06	6 38	11 47			
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31			
(dép.)	2 34	7 33	9 23	11 24	2 08	4 59										
Thouars	2 53	8	9 19	11 24	2 27	5 27										
Loudun	3 10	8 10	9 19	11 24	2 27	5 27										
Poitiers	10 33	10 33	11 24	11 24	2 27	5 27										
SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ							SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON									
STATIONS	Omn.	Mixte	Expr.	Mixte	Omn.	Expr.	STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	STATIONS	Mixte	Omn.	Mixte		
Poitiers	6 03	8 42	12 50	1 30	4 24	8 35	Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58		
Loudun	6 10	8 49	12 59	1 37	4 31	8 42	Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 22		
Thouars	6 17	8 56	13 08	1 44	4 38	8 49	Bourguell	9 02	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34		
Montreuil (a)	6 24	9 03	13 17	1 51	4 45	8 56										
(dép.)	6 27	9 06	13 20	1 54	4 48	9 03										
Brézé-s.-Cyr.	7 18	9 55	13 59	2 02	4 56	9 10										
Varr.-Chacé	7 27	10 07	14 10	2 11	5 04	9 19										
Nantillyhalte	7 34	10 14	14 23	2 18	5 11	9 26										
Saumur (état)	7 45	10 22	14 34	2 27	5 22	9 37										
Saumur (orl.)	7 47	10 24	14 36	2 29	5 24	9 39										

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.